

Depuis le 17 Novembre 2020 avec la **création d'un numéro unique à destination de personnes attirées sexuellement par des enfants.**

Les professionnels du CRIAVS ont donc une nouvelle mission : Évaluer et orienter l'appelant vers les structures de soins les plus adaptées à sa problématique.



CRI AVS

Poitou - Charentes

Centre Ressources pour les Intervenants
auprès des Auteurs de Violences Sexuelles



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

CRIAVS Poitiers

Centre Hospitalier Laborit
Unité de Recherche Clinique Pierre Deniker
370 avenue Jacques Cœur
86000 Poitiers
Tél. 05 49 01 43 44
Courriel : criavs-pc@ch-poitiers.fr



CENTRE HOSPITALIER
DE NIORT

Votre santé, notre objectif

CRIAVS Niort

CH Niort
40 avenue Charles de Gaulle
79000 Niort
Tél. 05 49 78 39 88
Courriel : criavs-pc@ch-niort.fr

© Service Communication CH Laborit - 2021



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit



www.ch-laborit.fr/services-de-soins/adultes/psychiatrie-legale/criavs/




CENTRE HOSPITALIER
DE NIORT

Votre santé, notre objectif



www.ch-niort.fr/patients-visiteurs/nos-services/centre-ressource-pour-les-intervenants-aupres-des-auteurs-de-violences-sexuelles-criavs/

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Criavs Poitou-Charentes 

FORMATION INITIALE

FORMATION CONTINUE

ANIMATION DU MAILLAGE SANTÉ / JUSTICE / MÉDICO-SOCIAL

Collaboration étroite des champs santé, justice et accompagnement social

ESPACE EXPERT

Dans l'objectif de fournir aux professionnels de secteur un appui de qualité sur les difficultés et questionnements qu'ils peuvent avoir sur leurs pratiques cliniques.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION

PREVENIR

LIMITER

RÉPARER

MISSION DE RECHERCHE ET DE RÉFLEXION SUR LES PRISES EN CHARGE ET LE SUIVI DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

PÔLE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Missions

Les violences sexuelles sont devenues un phénomène de société largement médiatisé et ont généré des réactions sociales et politiques considérables.

La loi de juin 1998 relative à l'injonction de soins en milieu ouvert définit une **organisation interdisciplinaire** en associant le référent soignant, le médecin coordonnateur et les acteurs du milieu judiciaire.

La pertinence de ce dispositif repose sur plusieurs exigences : la bonne indication de l'injonction de soins prononcée, le respect des compétences et des champs d'intervention de chacun, un encadrement juridique et éthique pour la personne condamnée.

Afin d'aider les professionnels de tous champs dans l'application de ce dispositif ainsi que dans toute prise en charge relative aux auteurs de violences sexuelles, le plan de santé mental a préconisé la création de structures régionales : les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS).

- Créés en 2006
- Regroupés en fédération depuis 2008 : FFCRIAVS

L'équipe de Poitiers, associée à celle de Niort forment le CRIAVS Poitou-Charentes. Le CRIAVS est ouvert à tous types de demandes d'interventions venant de professionnels rencontrant des difficultés, ou simplement des questionnements, dans la prise en charge de patients auteurs de violences sexuelles.

Les actions du CRIAVS s'adressent à **tous les professionnels et toutes les institutions** concernés par la problématique des violences sexuelles,



Santé



Justice



Socio-éducatif



Formation



Sécurité publique



Éducation Nationale

...

**CRI
AVS**
Poitou-Charentes